

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 juin 2022
Date de la séance : 6 juillet 2022 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 18
Absents avec procuration : 6
Absents : 5

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Adrienne LIBIOUL - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - MM. Pierre MESURE procuration à M. Bruno PONTRUCHER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration M. Sébastien MORIN.

Absente : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - M. Ludovic DEPLAGNE - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°22/07/06/001

OBJET : Décoration du poste de distribution publique d'électricité (transformateur) du Galenja : convention de subventionnement avec ENEDIS.

Monsieur MORIN rappelle à l'Assemblée l'engagement de la commune dans un programme de décoration des postes THA/BT de distribution publique d'électricité (transformateurs) afin d'améliorer leur intégration à l'environnement.

D'ores-et-déjà, dans le cadre d'une collaboration avec l'artiste graffeur « IGGY » dont l'objectif est de proposer des fresques artistiques sur le thème « la femme et l'enfant », la décoration des postes du Patural et de Gondole a été réalisée et financée par la commune.

Sur 2022, pour la décoration d'un troisième poste situé au Galenja, pour un coût de 1 170 €, Monsieur MORIN informe l'Assemblée d'un subventionnement possible par ENEDIS, à hauteur de 700 €.

Il précise également l'engagement d'ENEDIS sur le subventionnement d'un ouvrage par an. De plus, en cas de reliquat, ENEDIS peut proposer de financer un deuxième ouvrage.

Monsieur MORIN stipule que ces opérations «décoration» seront réitérées en 2023, 2024 et 2025.

Il propose aujourd'hui au Conseil Municipal, de suivre l'avis favorable émis par la commission « cadre de vie » au cours de sa séance du 27 juin 2022 et :

- d'approuver la décoration du poste du Galenja pour l'année 2022,
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint aux travaux, à signer la convention correspondante avec ENEDIS.
- d'autoriser le Maire, ou son adjoint aux travaux, à signer les conventions à venir sur 2022, 2023, 2024 et 2025.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

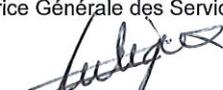


Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 11.07.2022
Reçu en préfecture le 11.07.2022

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.